



Mémorandum politique BZB-Fedafin 2024



Sommaire

INTRODUCTION	4
SITUATION ACTUELLE	6
ENQUÊTE AU SEIN DU SECTEUR	8
RECOMMANDATIONS AU PROCHAIN GOUVERNEMENT	12
1 RESORPTION DE LA SURCHARGE ADMINISTRATIVE	12
a) Analyse d'impact	12
b) Goldplating	13
2 COMMISSION CONSULVATIVE POUR LES SERVICES BANCAIRES ET D'INVESTISSEMENT	14
3 AMÉLIORATION DE LA POSITION D'INTERMÉDIAIRE INDÉPENDANT	15
a) Informations précontractuelles	15
b) Indemnité d'éviction minimale	16
c) Autres activités professionnelles	17
d) Restructurations	17
4 INDEXATION DES AVANTAGES FISCAUX DES PRODUITS DE PENSION	18
5 ASSURANCES OBLIGATOIRES	19
6 SYSTÈME DE SIGNATURE NUMÉRIQUE UNIFORME	20
7 CONTRIBUTIONS FSMA ANNUELLES DES INTERMÉDIAIRES	20
a) Cumul des statuts	20
b) Inscription au registre de la FSMA	21
CONCLUSION	22
CONTACT	23



Introduction

BZB-Fedafin est une association professionnelle qui défend les intérêts des intermédiaires indépendants en services bancaires et d'investissement, en assurances et en crédit. Association professionnelle la plus représentative du secteur, elle défend les intérêts de plus de 4000 indépendants qui, ensemble, emploient plus de 10 000 personnes en Belgique. BZB-Fedafin est aussi reconnue comme organisation patronale au sein des commissions paritaires 341 et 307.

En tant qu'association professionnelle, nous déplorons la manière avec laquelle le politique a géré notre secteur ces dernières années. Nous comprenons qu'une réglementation est nécessaire pour garantir la stabilité et l'intégrité des marchés financiers. Toutefois, les changements incessants de réglementation créent un sentiment d'incertitude et de manque de fiabilité, ce qui sape la confiance dans le secteur.

Le secteur bancaire et des assurances est un élément crucial de notre économie et de la société. Et les intermédiaires indépendants jouent un rôle essentiel dans le conseil et l'accompagnement de leurs clients, mais aussi la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. En outre, le secteur développe en permanence des solutions innovantes et investit dans des nouvelles technologies dans le but d'améliorer le service et de répondre aux besoins changeants des clients. Ces dernières années, le secteur a par ailleurs déployé d'énormes efforts sur le plan sociétal, notamment avec les aides octroyées pendant la crise du Covid et l'aide aux victimes des inondations en Wallonie.

Les intermédiaires indépendants offrent non seulement un service important, mais ils sont aussi la personne de confiance de nombreux Belges. Ils disposent de l'expertise nécessaire pour rendre les produits financiers et d'assurance complexes compréhensibles et accessibles. Grâce à leur approche personnalisée, ils peuvent proposer un travail sur mesure adapté aux besoins spécifiques de chaque client.

Nous appelons le prochain gouvernement, les ministres, les parlementaires et les présidents de parti à travailler main dans la main avec nous afin d'améliorer l'image du secteur bancaire et des assurances. Pour cela, nous pensons qu'il serait bon d'adopter une approche plus équilibrée, dans laquelle tous les acteurs collaborent pour obtenir une réglementation stable et viable, qui permettra d'améliorer l'image du secteur dans son ensemble.

BZB-Fedafin est convaincue que cet objectif pourra être atteint en collaboration avec le monde politique en mettant l'accent sur ce qui suit :

- **Dialogue constructif**

Nous demandons à être consultés et entendus lors de chaque initiative politique qui concerne les intermédiaires indépendants en services bancaires et d'investissement, en assurances et en crédits. Trop souvent, les réglementations sont en effet modifiées sans que l'avis du groupe cible concerné et de ses représentants n'ait été sollicité.

- **Collaboration dans la réglementation**

Nous demandons de tenir compte de l'impact de toute nouvelle règle sur le secteur. Il est important que la réglementation soit équilibrée, réfléchie et fondée sur des faits afin d'aider le secteur à jouer son rôle de moteur de la croissance économique. Nous plaidons pour une coopération plus étroite entre le monde politique et le secteur lors de l'élaboration de la réglementation. C'est en travaillant ensemble que nous pourrons créer un cadre stable et fiable qui protège tant les intérêts du secteur que ceux des consommateurs. Il est essentiel que la réglementation soit fondée sur des faits et que son impact sur le secteur et la confiance des consommateurs soit bien pris en compte.

- **Mise en lumière des contributions positives**

Il est important d'insister sur ce que le secteur bancaire et de l'assurance représente pour la société et de soutenir et mettre en lumière de manière positive les initiatives sociales de ce secteur. Cela permettra de renforcer la confiance dans le secteur et d'améliorer sa réputation. En tant qu'intermédiaires bancaires et d'assurances, nous sommes très fiers de notre travail et cette fierté doit être soutenue et non minée par des initiatives ou des déclarations populistes.

Bref, le moment est venu d'agir main dans la main afin de trouver des solutions constructives et durables.

Situation actuelle

Depuis le dernier mémorandum politique de 2019, beaucoup de choses se sont passées sur le plan social et économique. Malgré des conditions extrêmement difficiles, de nombreuses initiatives positives ont été prises et des progrès ont été réalisés dans différents domaines.

Les réalisations mentionnées ci-dessous permettent non seulement de reconnaître l'engagement du gouvernement actuel, mais elles montrent aussi de quelle manière le mémorandum précédent a réellement contribué à l'optimisation des conditions de travail et au renforcement de la protection de l'intermédiaire indépendant.



- **Modification unilatérale des commissions chez les agents commerciaux**

L'article X.13 CDE a été étendu aux frais. Si un commettant décide unilatéralement d'augmenter les coûts, la même protection qu'en cas de modification unilatérale des commissions devrait s'appliquer.

- **Protection du distributeur le plus faible**

Une législation a été introduite afin de limiter les abus de pouvoir entre entreprises en interdisant les pratiques suivantes :

- abus de dépendance économique
- clauses abusives
- pratiques de marché trompeuses et agressives

- **Remboursement de l'excédent de fonctionnement aux intermédiaires**

Début 2022, le gouvernement a décidé qu'en cas d'excédent de frais de fonctionnement à la FSMA, les intermédiaires indépendants en services bancaires et d'investissement, assurances et crédits seraient remboursés proportionnellement aux montants perçus et ce, à partir de 2022.

- **Soutien de la FSMA**

Le rôle de la FSMA a été étendu pour qu'elle aide le secteur à respecter les règles de conduite via la mise à disposition de documents types, outils, solutions d'accompagnement et autres formations.

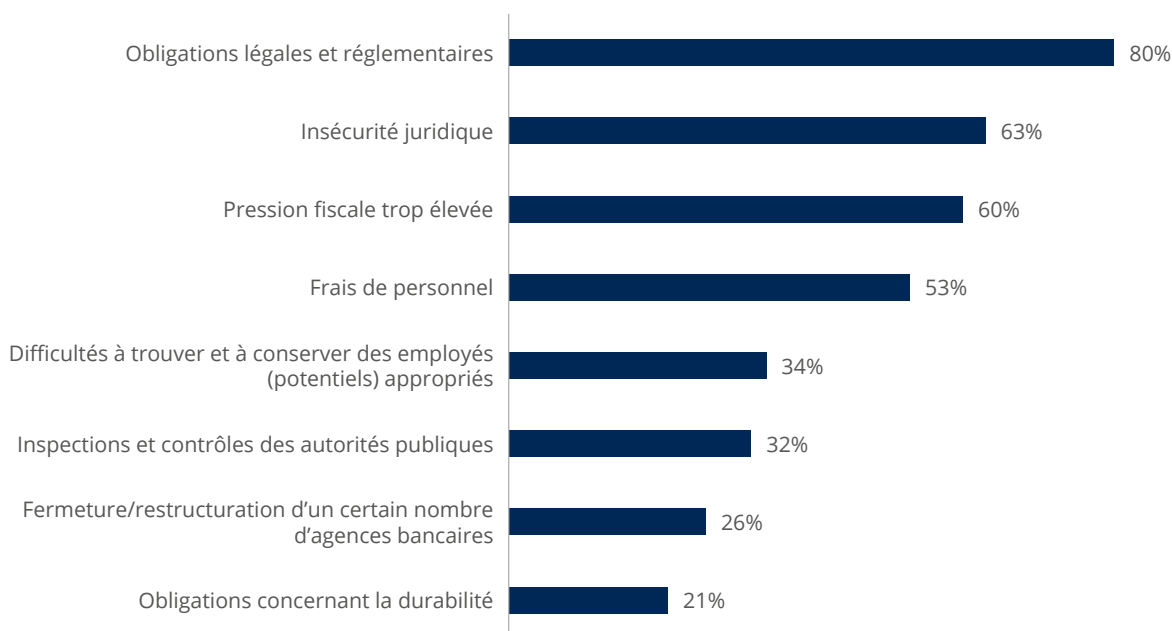
Nous tenons à souligner ces réalisations positives, afin de vous donner une meilleure idée des points où des efforts supplémentaires sont nécessaires.

Enquête au sein du secteur

En tant qu'association professionnelle, nous sommes en contact étroit avec nos membres et sommes à leur écoute. Nous avons ainsi organisé une enquête afin de bien cerner leurs principales préoccupations et priorités pour la prochaine législature. Nous nous sommes adressés tant à nos membres néerlandophones qu'à nos membres francophones. L'échantillon comprenait principalement des courtiers d'assurances et des agents bancaires, mais aussi des membres avec d'autres statuts (ex. : courtiers de crédit, agents d'assurances, agents de crédit, sous-agents d'assurances...). L'enquête s'est déroulée du 3 mai 2023 au 17 mai 2023 inclus.

L'enquête montre que les membres sont particulièrement préoccupés par les nombreuses obligations supplémentaires qui se multiplient année après année et qui engendrent une énorme surcharge administrative. L'augmentation des règles et des procédures, mais aussi le rythme de ces nombreux changements rendent leur intégration au niveau des agences très compliquée. Le fait que la plus-value effective soit souvent recherchée frustre non seulement l'intermédiaire, mais aussi ses clients.

Quels problèmes mentionnés ci-dessous vous ennuit le plus en ce moment ?



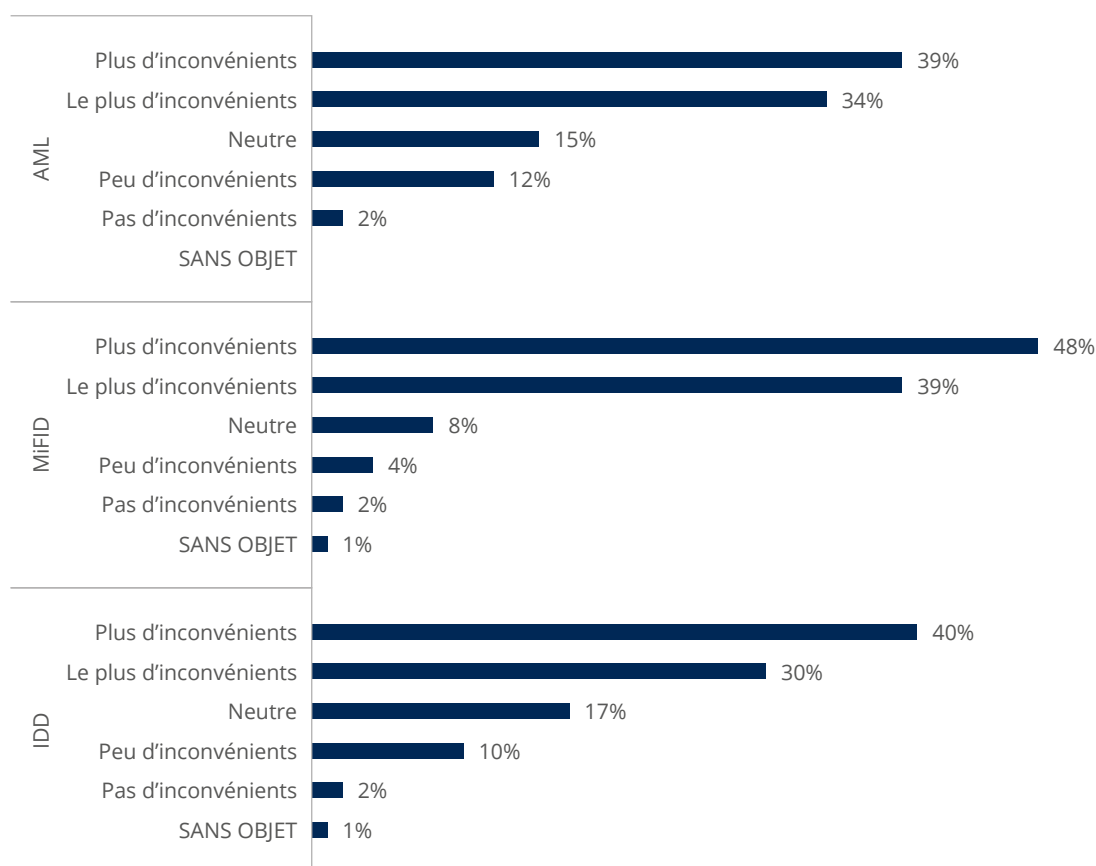
1

Graphique 1 Diagramme en barres « Quels problèmes mentionnés ci-dessous vous ennuit le plus en ce moment ? », source : BZB-Fedafin

¹ Les pourcentages repris dans ce graphique ne sont pas égaux à 100 %, car il était possible de donner plusieurs réponses.

Le graphique ci-dessous montre clairement que les obligations MiFID II sont celles qui sont le moins bien perçues par nos membres. Les obligations IDD et anti-blanchiment (AML) entraînent également beaucoup de surcharge de travail. Les obligations relatives à la formation continue, au RGPD, à la durabilité, aux lanceurs d’alerte et aux incitations constituent également une source de préoccupation pour nos membres, mais dans une moindre mesure que les obligations AML, MiFID et IDD.

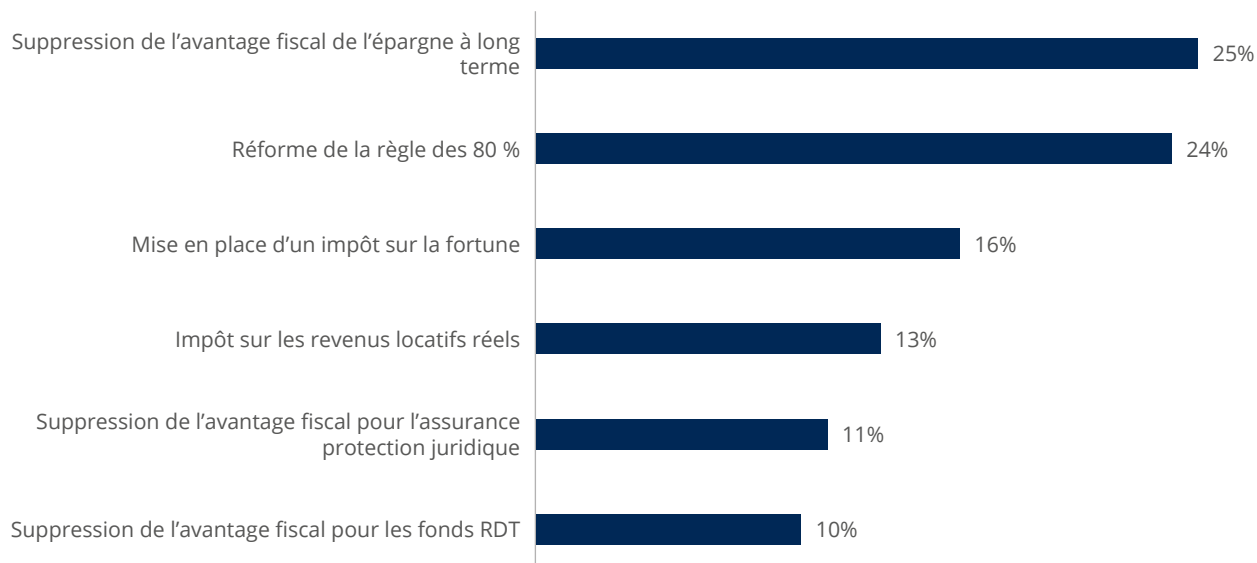
Quelle(s) réglementation(s) ci-dessous vous cause(nt) le plus d’inconvénients au bureau ?



Graphique 2 Diagramme en barres « Quelle(s) réglementation(s) ci-dessous vous cause(nt) le plus d’inconvénients au bureau ? », source : BZB-Fedafin

Nous avons également demandé à nos membres quelles mesures dans le cadre d’une éventuelle réforme fiscale seraient perçues le plus négativement. La suppression de l’avantage fiscal dans le cadre de l’épargne à long terme et la réforme de la règle des 80 % se classent clairement en tête. Nous avons déjà reçu plusieurs signaux en ce sens de la part de nos membres dans le courant de 2023. C’est aussi la raison pour laquelle nous avons rédigé une note à ce sujet et l’avons envoyée à quelques cabinets et représentants du peuple.

Quelles propositions concernant la réforme fiscale sont considérées comme ayant le plus d'impact négatif ?

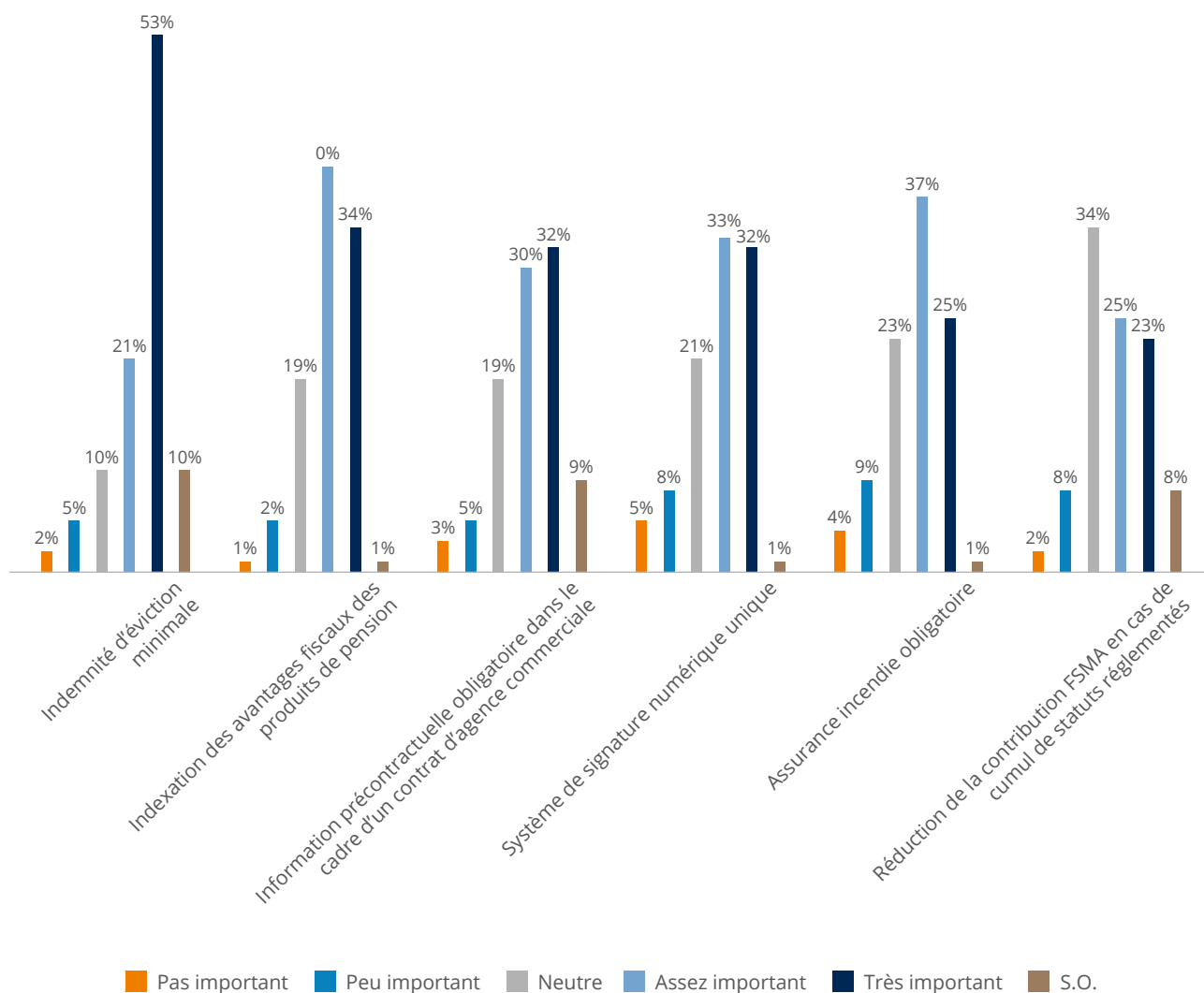


Graphique 3 Diagramme en barres « Quelles propositions concernant la réforme fiscale sont considérées comme ayant le plus d'impact négatif ? », source : BZB-Fedafin

Nous avons également demandé à nos membres quels points devaient être traités en priorité au cours de la prochaine législature par rapport au secteur bancaire et des assurances. Les principaux points cités sont les suivants :

- fixation d'une indemnité d'éviction minimale, à payer par le commettant
- indexation des avantages fiscaux des produits de pension
- obligation légale d'information précontractuelle pour le commettant lors de la conclusion ou de la modification d'un contrat d'agence commerciale pour les agents bancaires et d'assurances
- mise en place d'un système unique de signature numérique
- extension des assurances obligatoires
- réduction sur la cotisation FSMA en cas de cumul de statuts réglementés

Quels points concernant le secteur bancaire et des assurances sont très importants pour vous et doivent donc être traités en priorité au cours de la prochaine législature ?



Graphique 4 Diagramme en barres « Quels points concernant le secteur bancaire et des assurances sont très importants pour vous et doivent donc être traités en priorité au cours de la prochaine législature ? », source : BZB-Fedafin

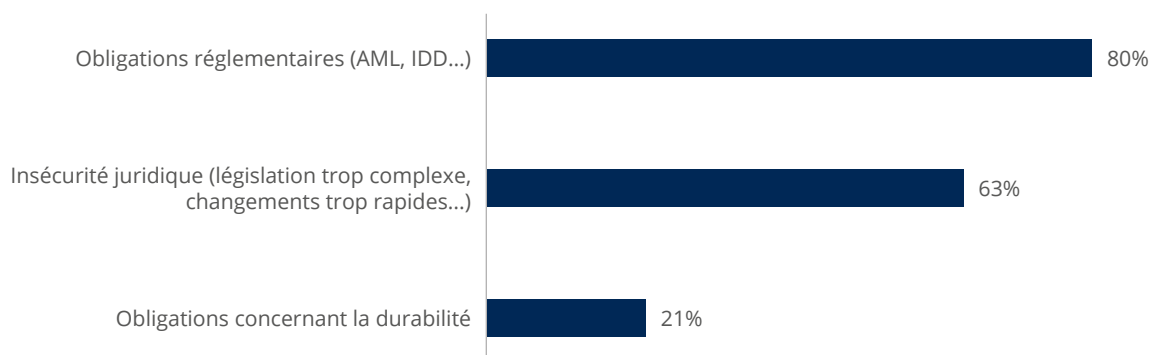
Nous n'avons toutefois pas remarqué de grandes différences dans les résultats entre les courtiers et/ou agents d'assurances et les agents bancaires. Cela peut être dû au fait que de nombreux agents combinent les deux statuts et que les changements au niveau de la banque et des assurances revêtent la même importance pour eux.

Recommandations au prochain gouvernement

BZB-Fedafin demande une attention particulière pour les points suivants :

1 Résorption de la surcharge administrative

Obligations entraînant une surcharge de travail élevée



Graphique 5 Diagramme à barres « Obligations entraînant une surcharge de travail élevée », source : BZB-Fedafin

Malgré la numérisation et les promesses faites dans le précédent accord gouvernemental, la charge administrative de l'intermédiaire indépendant dans le secteur bancaire et des assurances n'a jamais été aussi importante. Les intermédiaires et l'ensemble du secteur misent fortement sur la numérisation. Cependant, force est de constater que plus la numérisation est importante, plus le législateur et l'autorité de contrôle attendent/demandent également que des données soient collectées et tenues à jour.

Les clients sont donc confrontés à une surenchère d'informations et de questions et sont par conséquent moins bien informés qu'auparavant et plus méfiants.



BZB-Fedafin demande une commission d'évaluation (entre les organisations sectorielles, la FSMA et les cabinets compétents) sur les obligations de transparence et d'information vis-à-vis du client.

a) Analyse d'impact

Des règles sont imposées sans en vérifier l'impact sur la charge de travail et la rentabilité des intermédiaires. Il faut tenir compte du fait que les intermédiaires

indépendants dans le secteur bancaire et des assurances sont en grande majorité des petites PME dont la rentabilité et la viabilité peuvent être mises en péril par toute surcharge de travail supplémentaire. Cela vaut en particulier pour les exigences qui ne visent pas à protéger les clients, mais plutôt à faciliter les contrôles des autorités de surveillance.



BZB-Fedafin demande qu'une analyse d'impact objective soit effectuée lors de chaque projet, proposition de modification ou introduction d'une réglementation supplémentaire et que l'association professionnelle y soit impliquée avant d'imposer des exigences supplémentaires aux intermédiaires indépendants. La législation en matière de simplification administrative qui impose une analyse d'impact réglementaire doit être étendue aux propositions de loi et les exemptions et exceptions doivent être formulées de manière plus stricte.

b) Goldplating

Le législateur et le superviseur ont tendance à compléter les obligations imposées par l'UE par des règles plus strictes qui ne sont pas proportionnelles à l'objectif poursuivi, surtout pour les intermédiaires indépendants en services bancaires et d'investissement, en assurances et en crédits.

Cela ressort aussi clairement de l'enquête : 80 % des participants déclarent que les obligations législatives et réglementaires sont trop lourdes, et notamment les obligations IDD, les obligations MiFID II et les obligations anti-blanchiment, comme déjà mentionné ci-dessus.



BZB-Fedafin demande que l'engagement de ne pas se livrer à du goldplating (surtransposition) lors de la transposition des directives européennes soit clairement pris dans l'accord de gouvernement.



² La loi du 15 décembre 2013 portant des dispositions diverses en matière de simplification administrative.
L'arrêté royal du 21 décembre 2013 portant exécution du titre 2 chapitre 2 de la loi du 15 décembre 2013 portant des dispositions diverses en matière de simplification administrative.

2 Commission consultative pour les services bancaires et d'investissement

Dans le secteur des assurances, la Commission des assurances, a, en tant qu'organe consultatif légal, pour mission de se concerter sur toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre ou la FSMA. Cette Commission peut également fournir des avis de sa propre initiative sur tous les problèmes liés aux activités d'assurance. Cette Commission est composée de représentants des assureurs, de consommateurs, d'intermédiaires et d'experts. Il n'existe pas d'**organe consultatif de ce type pour les services bancaires et d'investissement**, alors que dans ce secteur, il y a autant – sinon plus – de raisons de mettre en place une commission consultative regroupant des représentants du secteur, des consommateurs et des experts.

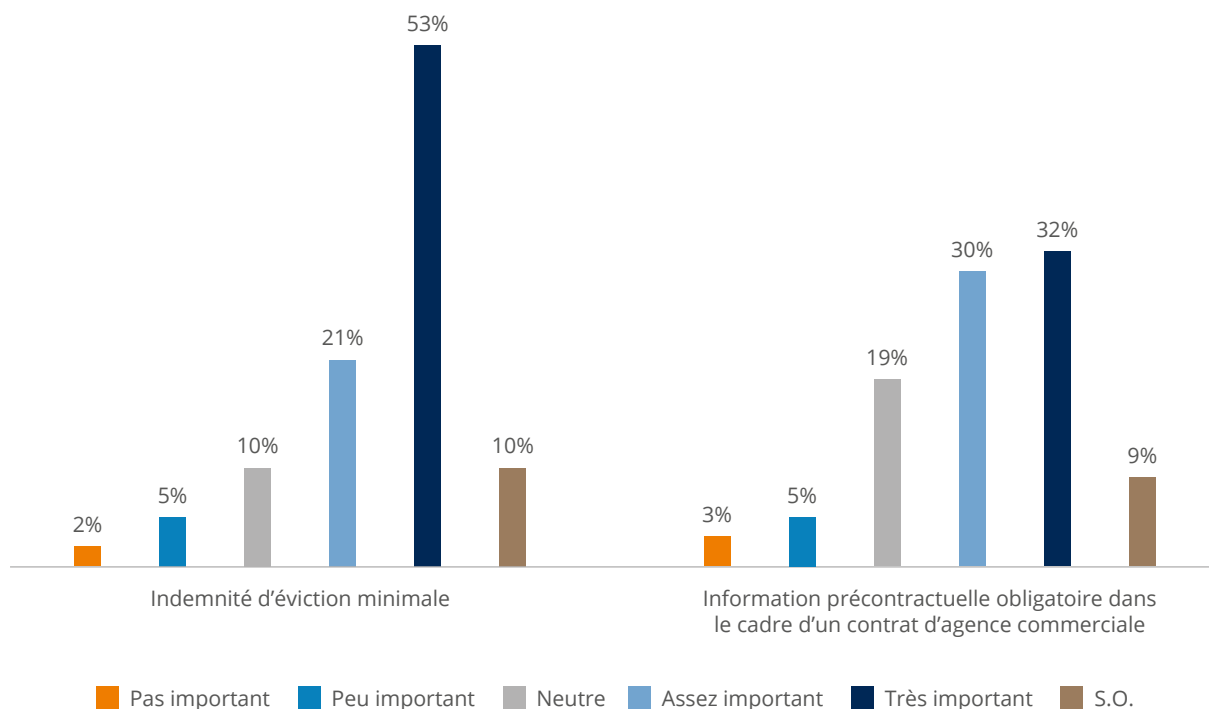


BZB-Fedafin demande de créer par la loi une Commission des services bancaires et d'investissement qui sera chargée de se concerter sur toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre ou la FSMA et qui pourra donner des avis de sa propre initiative.



3 Amélioration de la position d'intermédiaire indépendant

Amélioration de la position d'intermédiaire indépendant



Graphique 6 Diagramme en barres « Amélioration de la position d'intermédiaire indépendant », source : BZB-Fedafin

Les agents bancaires et d'assurances indépendants sont le plus grand groupe d'agents relevant de la législation relative à l'agence commerciale. En notre qualité de seule association professionnelle légitime de ce grand groupe d'agents indépendants, nous constatons que les règles actuelles ne sont pas adaptées à la situation des agents indépendants dans le secteur de la banque et des assurances.

a) Informations précontractuelles

Lors de la codification du droit économique en 2013, la loi sur l'information précontractuelle a été reprise dans le livre X, art. 26-34. Il avait été stipulé à cet égard que la loi ne s'appliquerait pas aux agents bancaires et d'assurance.

Cela a donné lieu à de sérieuses objections de la part du Conseil d'État et le secteur de la banque et des assurances a également fait remarquer en vain qu'il y avait un manque manifeste d'informations, surtout à propos des exigences posées à l'article X. 28 §1,2° CDE.

Lors de la codification, on est parti, à tort, du principe que diverses législations prévoyaient déjà l'information et la protection des agents bancaires et d'assurances. La législation à laquelle il a été fait référence concerne essentiellement la législation relative à la surveillance des agents nommés et les règles de protection des clients.

Les lois susmentionnées poursuivent donc un but totalement différent et ne visent pas la protection essentielle de l'agent commercial avant que celui-ci ne prenne des investissements importants en qualité d'agent bancaire et d'assurances.

Le code de conduite entre établissements de crédit et agents bancaires qui a été adopté à l'initiative du ministre de l'Économie de l'époque ne traite pas suffisamment de ce thème et ne s'applique pas au secteur des assurances.

De plus, le contexte économique et le besoin d'informations précontractuelles ont encore fondamentalement changé depuis 2013, si bien qu'une modification de la législation s'impose aujourd'hui.



BZB-Fedafin demande la suppression de l'art. X. 26, alinéa 2, du livre X du Code de droit économique, qui prévoit l'exclusion des intermédiaires bancaires et d'assurances en ce qui concerne l'obtention des informations précontractuelles.

b) Indemnité d'éviction minimale

Pas moins de 74 % des participants à l'enquête ont indiqué que la fixation d'une indemnité d'éviction minimale payée par le commettant devait être traitée en priorité au cours de la prochaine législature (voir graphique 6). À l'heure actuelle, la loi ne prévoit une indemnité d'éviction maximale, mais pas de seuil minimal. Cela donne lieu à d'incessantes discussions et à de nombreuses procédures judiciaires inutiles.



BZB-Fedafin demande que le quatrième alinéa de l'art. X. 18 CDE soit modifié comme suit : « L'indemnité d'éviction est comprise entre huit mois et une année de rémunération, calculée sur la base de la moyenne des cinq années précédentes ou sur la base de la rémunération moyenne des années précédentes, si le contrat d'agence commerciale a duré moins de cinq ans. »

³ Avis du Conseil d'État n° 54.379/1 du 29 novembre 2013.

c) Autres activités professionnelles

La loi du 22 mars 2006 relative à l'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement précise dans quelles conditions un agent bancaire indépendant peut exercer d'autres activités professionnelles. Une des conditions est que l'agent bancaire doit obtenir l'autorisation du commettant pour lequel il est actif (art. 12, § 2, et art. 10 §3). Nous estimons que cette condition limite inutilement la capacité d'entreprendre et l'indépendance de l'agent bancaire indépendant. Les autres conditions reprises à l'article 12, § 2 (ne pas compromettre la réputation, séparation totale du point de vue organisationnel et comptable) suffisent largement pour garantir la protection du consommateur.



BZB-Fedafin demande la suppression de l'art. 12§2,3° et la suppression, dans l'art. 10§3, de la partie suivante : « elle détermine les activités autres que l'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement ... sans préjudice des dispositions de l'article 12. »

d) Restructurations

Alors que les agents indépendants peuvent aussi être victimes d'une restructuration au sein d'une institution financière, ils ne sont pas impliqués dans les négociations sociales. Ils n'entrent pas dans le cadre de la Loi Renault. Le code de conduite entre les établissements de crédit et les agents bancaires ne comble pas suffisamment cette lacune et ne s'applique en outre qu'au **secteur bancaire et pas au secteur des assurances.**



BZB-Fedafin demande que la Loi Renault soit adaptée en ce sens que, en cas de restructuration, l'entreprise identifie en temps utile ses sous-traitants pour lesquels les obligations contractuelles seraient modifiées par la restructuration et dont les activités risqueraient d'être considérablement impactées. L'entreprise doit être tenue de fournir des informations aux sous-traitants concernés au moment des informations prévues à l'article 6 de la CCT n° 24 ou immédiatement après. Ces informations portent sur l'intention de procéder à une restructuration et sur les coordonnées des personnes de contact afin d'examiner les incidences éventuelles de la restructuration envisagée sur l'exécution des obligations contractuelles de l'entreprise vis-à-vis des sous-traitants.

4 Indexation des avantages fiscaux des produits de pension

À une époque où la problématique des pensions occupe une place centrale, il est essentiel de prendre des mesures efficaces et d'encourager les citoyens, via des incitants fiscaux, à participer à la constitution de leur propre pension, non seulement pour leur sécurité financière, mais aussi en vue d'assurer l'avenir du système de pension.

Pas moins de 74 % des répondants estiment que l'indexation des avantages fiscaux des produits de pension devra être traitée en priorité lors de la prochaine législature (voir graphique 3).



BZB-Fedafin demande d'annuler le gel de l'indexation automatique, inscrit dans la loi-programme du 20 décembre 2020, d'application jusqu'à la fin de l'exercice d'imposition 2024. La réduction d'impôt pour l'épargne-pension, l'épargne fiscale à long terme, etc. n'a de ce fait plus été modifiée depuis quelques années, malgré l'augmentation du coût de la vie, l'indexation des salaires et l'indexation des tranches d'imposition. Nous demandons dès lors d'abroger anticipativement la loi-programme précitée.

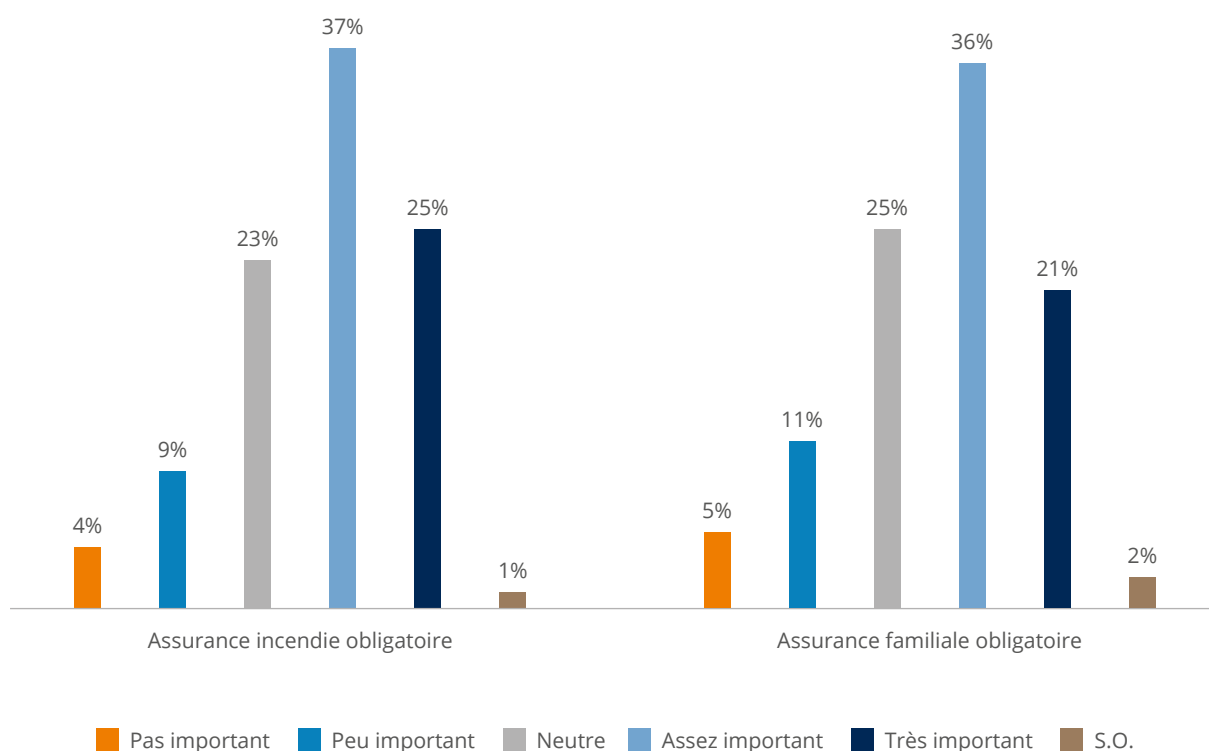


5 Assurances obligatoires

En tant qu'association professionnelle d'intermédiaires indépendants, notamment dans les services d'assurance, nous ne pouvons que répéter l'essence même des assurances qui est de limiter les risques financiers et promouvoir le bien-être général. C'est pourquoi nous plaçons pour que l'assurance incendie et l'assurance familiale soient rendues obligatoires, afin d'assurer une protection plus large et une répartition du risque.

Il ressort en effet de l'enquête que respectivement 61 % et 57 % des répondants sont favorables à une assurance incendie et une assurance familiale obligatoires.

Assurances obligatoires



Graphique 7 Diagramme en barres « Assurances obligatoires », source : BZB-Fedafin



BZB-Fedafin demande que l'assurance RC vie privée soit rendue obligatoire par la loi et que l'assurance incendie soit imposée par la loi à toute personne propriétaire d'une habitation familiale.

6 Système de signature numérique uniforme

BZB-Fedafin occupe une position idéale pour observer l'évolution rapide des transactions numériques et les défis qui en découlent. Dans ce contexte, nous plaidons fermement pour la mise en place d'un système de signature numérique uniforme.

En ce qui concerne les institutions bancaires, nous remarquons par exemple que l'intégration d'itsme dans les différentes applications bancaires présente de nombreux avantages. Chez les assureurs, ce point fait cependant l'objet de discussions depuis des années, ce qui affecte aussi le consommateur (voir aussi le graphique 4).

Un système consolidé permettrait aux fournisseurs, aux entreprises et aux consommateurs d'effectuer leurs opérations plus facilement, sans devoir jongler entre les différents formats et plateformes. Cela contribuerait également à une meilleure protection contre les cybermenaces.



BZB-Fedafin demande la mise en place d'un système de signature numérique unique pour le secteur bancaire et des assurances.

7 Contributions FSMA annuelles des intermédiaires

a) Cumul des statuts

Elke entiteit die onder toezicht staat van de FSMA betaalt een jaarlijkse bijdrage, zo ook de zelfstandige tussenpersonen. Het reglement inzake de jaarlijkse bijdragen houdt evenwel geen rekening met het feit dat eenzelfde tussenpersoon voor meerdere activiteiten geregistreerd kan zijn bij de FSMA. Nu betaalt deze tussenpersoon voor elke activiteit de volle pot. Een tussenpersoon actief in 4 statuten betaalt 4 keer de volledige bijdrage terwijl hij al gekend is bij de FSMA en zijn geschiktheid en zijn beroepskennis al werden beoordeeld.



BZB-Fedafin demande d'adapter l'AR du 17 mai 2012 relatif à la couverture des frais de fonctionnement de la FSMA, pris en exécution de l'article 56 de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers afin de prévoir une réduction de la contribution des intermédiaires de 20 % en cas de cumul avec un autre statut, une réduction de 30 % en cas de cumul avec un troisième statut et une réduction de 40 % en cas de cumul avec un quatrième statut.

b) Inscription au registre de la FSMA

En 2012, sans la moindre concertation ou communication avec le secteur, il a été décidé de facturer 500 euros à toute personne qui introduit auprès de la FSMA une demande d'inscription en tant qu'intermédiaire d'assurances, intermédiaire pour les services bancaires et d'investissement et intermédiaire de crédit. Cette cotisation, qui est entre-temps passée à 721 euros en 2023, doit être payée par statut quel que soit le résultat et le travail fourni.

Cela signifie, par exemple, qu'un intermédiaire indépendant devra payer directement 2884 euros à la FSMA s'il souhaite désormais exercer son activité d'agent bancaire, d'intermédiaire d'assurances et d'intermédiaire de crédit en crédit à la consommation et en crédit hypothécaire en société ou dans une autre société en raison d'une fusion.

Il n'est ici tenu compte ni du cumul d'activités, ni du fait que la plupart des documents et attestations sont identiques pour chaque inscription.

En outre, il n'est pas tenu compte du fait que les administrateurs qui introduisent la demande dans la nouvelle entité sont, le cas échéant, déjà connus et contrôlés par la FSMA.



BZB-Fedafin demande une modification de l'article 28 de l'AR du 17 mai 2012 relatif à la couverture des frais de fonctionnement de la FSMA afin de limiter les frais en cas de demande d'inscription comme intermédiaire d'assurances, intermédiaire en services bancaires et d'investissement et/ou intermédiaire de crédit à une fois le montant de 721 euros (montant à partir du 01/01/2023) si l'inscription est demandée pour différents statuts au même moment.



Conclusion

BZB-Fedafin, l'association professionnelle des intermédiaires indépendants en services bancaires et d'investissement, assurances et crédits en Belgique, souhaite, par le biais de ce mémorandum politique, améliorer le statut des intermédiaires indépendants et les conditions dans lesquelles ils travaillent.

Afin de pouvoir continuer à remplir le rôle de conseiller et de personne de confiance des clients de manière professionnelle et efficace, il est essentiel d'écouter les recommandations de l'association professionnelle et du secteur. Des mesures visant à alléger la charge administrative, renforcer le statut et garantir une rémunération équitable doivent être incluses dans l'accord de gouvernement afin de garder la profession viable et attrayante.

Dans un monde de plus en plus numérisé, le risque est réel que les clients ne gèrent plus leurs finances que via Internet, ce qui ira automatiquement de pair avec un manque de conseils personnalisés, une perte de confiance et un accroissement du risque de fraude.

Il est donc essentiel que nous continuions à reconnaître et à promouvoir la valeur et l'importance de l'intermédiaire indépendant dans notre secteur. Le bien-être de ces professionnels est directement lié à la santé financière et à la confiance des consommateurs et des entreprises belges.

En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons mettre en place un partenariat renforcé au sein duquel toutes les parties collaborent pour proposer un secteur financier solide, résilient et orienté client en Belgique



Pour ce faire, nous insistons sur les points essentiels suivants :

- **Dialogue permanent**

En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons organiser régulièrement des moments de concertation avec les décideurs politiques et les services publics concernés. Une concertation structurelle nous permettra de mieux réagir aux nouveaux développements et d'informer davantage les responsables politiques de l'impact de leurs propositions.

- **Processus réglementaires inclusifs**

Lorsqu'une nouvelle législation ou réglementation affectant notre secteur est envisagée, nous demandons avec insistance d'être impliqués activement dans la phase de consultation. Notre expérience pratique sera essentielle pour pouvoir mettre en place une politique de qualité réaliste qui va dans l'intérêt des consommateurs.

- **Communication**

Nous demandons que BZB-Fedafin soit intégrée dans les différents canaux de communication utilisés pour annoncer de nouvelles initiatives ou mises à jour de politique concernant notre secteur. Les parties concernées pourront ainsi également être informées à temps.

Nous vous remercions de prendre connaissance des points ci-dessus et d'en tenir compte dans votre plan de politique. Nous espérons pouvoir construire une relation durable avec le politique, qui nous permettra de travailler ensemble au renforcement du statut de l'intermédiaire indépendant.

Contact

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Albert Verlinden

Président de BZB-Fedafin

albert@bzb-fedafin.be

+32 485 910 601

Le secrétariat

info@bzb-fedafin.be

+32 55 30 59 89

BZB-Fedafin

Einestraat 21

9700 Audenarde

Belgique

